

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-
NIF :098620019026427.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°07/U.S/2021 affichée en date du 02/03/2021 relative aux activités culturelles, activités sportives et activités scientifiques pour l'université de Saida exercice 2021.

- Lot n°01 : Activités Culturelles
- Lot n°02 : Activités sportives
- Lot n°03 : Activités scientifiques

suite à l'évaluation des offres effectuée le 26/04/2021, l'offre du soumissionnaire suivant a été retenue :

Désignation du lot	Soumissionnaire retenu	N.I.F	Délai d'exécution	Montant global en T.T.C (DA)	Note tech obtenue	Critère de choix
Lot 02: Activités sportives	Aniba Mohamed Mejdoub	195920010025349	01 jour	Avant correction 126 511.50	50 pts	Offre moins disante après qualification technique
				après correction 792 361.50		

-Les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'université de Saida au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour d'affichage de cet avis d'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

-Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours devant la commission compétente, dans un délai de dix (10 jours) à compter de la date de la publication de cet avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Saida, le..... 08. MAI 2021.....

Le Recteur

